

Index de l'égalité professionnelle d'Axway

En France, l'index égalité femme-homme d'Axway a été de 79/100 en 2020, vs. 75/100 en 2019.

Le présent détail des indicateurs pris en compte dans le calcul de la note globale de l'index est maintenant consultable et visible comme le stipule le décret du 11 mars 2021 - article D. 1142 – 4 du Code du travail.

	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	29	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10	10
Total des indicateurs calculables	79		100